

Guide de contrôle des risques

ORGANISATION D'URGENCE

Table des Matières

Table des Matières	2
Introduction.....	3
Élaboration d'une organisation et d'un plan d'urgence	3
Plan d'intervention d'urgence.....	4
Rôles clés et responsabilités	4
Plan du site.....	5

Introduction

Une réponse d'urgence bien organisée peut faire une différence significative dans les dommages subis et la perte d'activité ultérieure en cas d'incendie ou d'autre incident. La clé d'une réponse efficace aux situations d'urgence est un plan d'intervention d'urgence correctement préparé avec une équipe définie dont les membres remplissent des rôles spécifiques avant, pendant et après l'urgence, et travaillent en équipe pour minimiser la perte potentielle de l'entreprise.

La sécurité des personnes est bien sûr l'aspect clé de la réponse aux situations d'urgence et doit avoir la priorité sur la protection des biens en cas de conflit. Ce document ne couvre pas les aspects de la sécurité des personnes tels que l'évacuation, mais il est reconnu que ces aspects doivent être prioritaires.

Les plans d'intervention d'urgence en cas d'inondation et les plans relatifs à d'autres risques naturels tels que les séismes et les tempêtes de vent ne sont pas couverts en détail dans ce document. Ils sont néanmoins importants car la planification des interventions d'urgence pour de tels événements peut faire une différence significative dans la réduction des dommages et pertes d'exploitation subis.

Élaboration d'une organisation et d'un plan d'urgence

Un facteur clé est que la Direction Générale assume la responsabilité globale de l'organisation et de la réponse aux situations d'urgence. Elle peut nommer le personnel approprié pour gérer et examiner les procédures, la formation et l'efficacité, mais doit en conserver la supervision. Le cadre supérieur ou la personne désignée doit élaborer et gérer le plan et l'équipe d'intervention d'urgence en travaillant avec le personnel du site, notamment le Responsable HSE, l'Ingénierie, la Maintenance et les Responsables de Service :

- 1) Comprendre et hiérarchiser les dangers et les expositions du site, tels que les risques liés à la construction combustible, au stockage de combustibles, aux matières dangereuses, aux procédés dangereux, aux expositions externes (par exemple, exposition des entrepôts ou des bâtiments en feu) et aux expositions aux risques naturels tels que les inondations, les séismes, le vent et la surcharge de neige.
- 2) Comprendre les caractéristiques de prévention des sinistres pour chacun des risques et expositions, telles que les systèmes de protection et de détection d'incendie, les caractéristiques de construction comme les murs coupe-feu et les portes/obturateurs, les commandes et les arrêts de sécurité des équipements, les arrêts des utilités, les équipements de lutte contre les incendies tels que les poteaux d'incendie, les RIA et les plans d'eau ouverts accessibles à proximité, et les caractéristiques de protection contre les risques naturels (par exemple, les barrières anti-inondation, les sacs de sable, les vannes d'arrêt en cas de séisme, la protection contre le gel, etc.)
- 3) Élaborer des scénarios potentiels associés à chacun des dangers/expositions. Ces scénarios doivent inclure la défaillance des principaux dispositifs de prévention des sinistres.
- 4) Définir les missions, les rôles et les responsabilités de l'intervention de premier secours (avant la présence des sapeurs-pompiers) qui peuvent contribuer à réduire les dommages.
- 5) Évaluer la réponse/les capacités des sapeurs-pompiers locaux et s'assurer que la planification préalable est adéquate.
- 6) Développer et gérer le plan d'intervention d'urgence basé sur les éléments ci-dessus, y compris les stratégies spécifiques pour les dangers et les expositions.
- 7) Élaborer des stratégies de sauvetage et de rétablissement pour chaque scénario.
- 8) Définir et gérer les besoins de formation, y compris la formation du personnel, et planifier des exercices.
- 9) Tirer les leçons des incidents et des presque-accidents précédents.

Plan d'intervention d'urgence

Le plan d'intervention d'urgence est un document clé pour enregistrer et gérer l'organisation d'urgence. Les principales caractéristiques du plan doivent comprendre :

- **Le champ d'application**, y compris les objectifs et les limites du plan.
- **La politique**, y compris la définition de l'engagement de la Direction Générale.
- **Les rôles et responsabilités**, y compris des actions claires à accomplir par des membres spécifiques du personnel (ou les rôles liés au poste de travail).
- **Les scénarios** basés sur les résultats des évaluations effectuées pendant l'élaboration du plan et détaillant les actions nécessaires ainsi que les rôles et responsabilités.
- **La gestion du plan** telle que les révisions, les audits, les adaptations suite à des modifications et les recyclages de la formation à cette intervention.

Rôles clés et responsabilités

Une équipe d'intervention d'urgence doit être définie avec des rôles et des responsabilités clairs à assumer en cas d'urgence. Chaque rôle doit être assumé par des adjoints qui couvrent les périodes d'absence et toutes les équipes, lorsque cela est possible.

Les rôles et responsabilités suivants peuvent être essentiels pour de nombreuses entreprises :

- **Personne responsable de l'intervention (ou chef de l'équipe d'intervention d'urgence)** : Cette personne prend en charge l'ensemble de l'incident, s'assure que tout le personnel désigné remplit les rôles et responsabilités qui lui ont été confiés et le dirige si nécessaire. Cette personne doit également participer à l'élaboration du plan d'intervention d'urgence tel que décrit ci-dessus.
- **Personne en charge de prévenir les secours extérieurs** : Cette personne est chargée de s'assurer que les sapeurs-pompiers sont prévenus. Ce rôle peut être confié au personnel de sécurité sur des sites qui sont parfois sans personnel autre que le personnel de sécurité. Ce rôle est très important même si un appel automatisé est effectué via le système de détection automatique d'incendie du site, car les appels automatisés peuvent échouer (par exemple s'ils sont laissés isolés involontairement) et certaines casernes de sapeurs-pompiers réagissent différemment aux incendies qui ont été confirmés par un appel téléphonique non automatique. En outre, il est arrivé que des personnes supposent qu'un appel ait été passé alors que ce n'était pas le cas, ce qui a eu pour conséquence un réel retard de l'intervention des sapeurs-pompiers. N'oubliez pas qu'il est préférable d'appeler plusieurs fois que de ne pas appeler du tout.
- **Personne en charge des utilités** : Cette personne est chargée de veiller à ce que les utilités soient isolées. Il peut être nécessaire de séparer ce rôle en une personne chargée d'isoler les alimentations électriques et une personne chargée d'isoler les alimentations de gaz et de combustibles inflammables. Les personnes assignées doivent connaître l'emplacement des arrêts d'urgence et savoir comment les actionner en toute sécurité. D'autres utilités pour lesquelles il peut être important de définir les rôles de coupure comprennent les systèmes de CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) et d'air comprimé.
- **Personne en charge des vannes sprinklers** : Cette personne est chargée de s'occuper des vannes de contrôle des sprinklers en cas d'incendie ou d'activation des sprinklers en s'assurant que ces vannes sont complètement ouvertes jusqu'à ce que la personne responsable de l'intervention ou les sapeurs-pompiers lui demandent de fermer la vanne. *Il est à noter que ce rôle n'est souvent pas sécuritaire à remplir si les vannes des sprinklers sont situées à l'intérieur du bâtiment (idéalement, les vannes sont accessibles de l'extérieur de la zone d'incendie).*
- **Personne en charge des pompes incendie** : Cette personne est chargée de s'occuper des pompes incendie en cas d'incendie ou d'activation du système de sprinklage, en vérifiant que ces pompes ont démarré automatiquement, en les démarrant manuellement si ce n'est pas le cas, et en les supervisant

jusqu'à ce que la personne responsable de l'intervention ou les sapeurs-pompiers lui donnent des instructions contraires.

- **Équipe de lutte contre l'incendie** : Personnel formé qui s'attaque à l'incendie naissant, par exemple en utilisant des extincteurs ou des Robinets d'Incendie Armés (RIA), avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Notez qu'en plus des rôles ci-dessus, il est important que les **opérateurs de procédés** d'équipements dangereux soient formés à la mise en sécurité de ces équipements et soient autorisés à le faire sans reproche. Cela s'ajoute aux arrêts automatiques, tels que ceux liés au fonctionnement de l'alarme incendie.

Notez que les petites entreprises peuvent ne pas disposer d'un personnel suffisant pour couvrir tous les rôles et que certains de ces rôles peuvent ne pas être jugés sécuritaires pour le personnel. Les rôles qui peuvent avoir des implications sur la sécurité des personnes peuvent parfois être définis comme "à remplir uniquement si cela peut se faire en toute sécurité".

Plan du site

Il est important de disposer d'un ou de plusieurs plans de site, qui détaillent la disposition du site, les risques et les équipements de protection incendie, ainsi que toute autre information susceptible de rendre une intervention d'urgence plus efficace et plus rapide. Le ou les plans du site doivent être fournis aux sapeurs-pompiers avant que l'incident ne se produise et doivent également être conservés dans un endroit sur le site qui serait facilement accessible en cas d'urgence (comme un poste de garde ou une boîte d'urgence sur un mur). Le(s) plan(s) doit (doivent) être à l'échelle et doit (doivent) inclure des détails concernant :

- Les aménagements intérieurs du(des) bâtiment(s).
- L'emplacement des bâtiments et les détails tels que les constructions résistantes au feu, les constructions combustibles comme celles en panneaux sandwich non approuvés ou isolés en polystyrène.
- L'emplacement et le degré coupe-feu des murs, portes et trappes.
- L'emplacement des procédés et des stockages dangereux, tels que les stockages de combustibles, les réservoirs de carburant, les réservoirs de gaz, les bouteilles de gaz, les équipements de procédés dangereux, etc.
- L'emplacement des dispositifs d'arrêt des utilités et des procédés dangereux, tels que le sectionneur électrique principal, les vannes d'isolement des gaz principaux, les vannes d'arrêt de l'alimentation principale en combustible, etc.
- Les plans des réseaux du système de sprinkleurs, y compris l'emplacement des vannes de contrôle des sprinkleurs, du local pompes et des réservoirs d'eau incendie.
- L'emplacement des systèmes d'extinction automatique d'incendie.
- L'emplacement des poteaux d'incendie.
- L'emplacement des systèmes de détection automatique d'incendie.

Clause de non-responsabilité

Les informations présentées dans ce document constituent un guide et ne doivent pas être interprétées utilisées comme des conseils spécialisés. RSA ne garantit pas que tous les dangers et expositions liés au sujet de ce document sont couverts. Par conséquent, RSA décline toute responsabilité envers toute personne se fiant à ces guides de contrôle des risques et n'accepte aucune responsabilité telle qu'elle soit quant à l'exactitude des données fournies par une autre partie ou aux conséquences de la confiance accordée à ces données.

Disclaimer

The information set out in this document constitutes a guide and should not be construed or relied upon as specialist advice. RSA does not guarantee that all hazards and exposures relating to the subject matter of this document are covered. Therefore RSA accepts no responsibility towards any person relying upon these Risk Control Guides nor accepts any liability whatsoever for the accuracy of data supplied by another party or the consequences of reliance upon it.